

# AVIGNON

## Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

**34**

**AVIGNON - BIBLIOTHEQUES : Adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises**  
**Mme ALTAYRAC**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Avignon Bibliothèques propose une offre très large en termes de formats et supports, allant du livre au jeu, en passant par les CD et l'offre de ressources numériques.

La ludothèque de la bibliothèque Renaud-Barrault, ouverte fin 2024, offre ainsi l'accès à près de 400 jeux en utilisation sur place.

L'Association des Ludothèques Françaises fédère, représente et accompagne les ludothèques de France.

L'adhésion du réseau à l'association permettrait de

- bénéficier d'une certification pour la ludothèque de la bibliothèque Renaud-Barrault et être représentée au niveau national
- accéder à des formations via leur catalogue
- accéder à la base de données Wikiludo (pour faciliter le catalogage des jeux)
- participer à des journées thématiques à travers les commissions de l'ALF sur le territoire
- et porter une vision commune du jeu (la notion de jeu libre, le jeu comme pratique culturelle, promouvoir les compétences spécifiques des ludothécaires, etc.)

Le coût de l'adhésion est de 110 euros par an.

Il vous est donc proposé d'approuver l'adhésion de la Ville d'Avignon à l'Association des Ludothèques Françaises.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

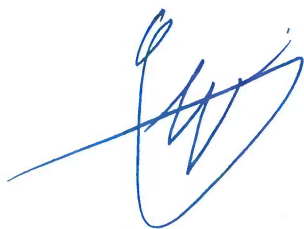
Date de réception en préfecture :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville d'Avignon à l'Association des Ludothèques Françaises ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 011 du budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

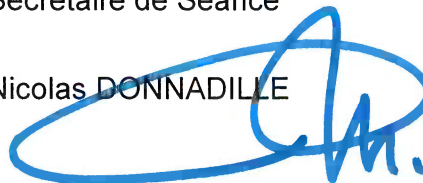
Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE



**PARVENU A LA PREFECTURE LE** 02/07/2026

**ACTE PUBLIE LE** 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :